

M. LE VICOMTE D'ABOVILLE développe un amendement tendant à l'application d'un timbre gradué sur les factures et quittances.

M. BENOIST-D'AZY, rapporteur de la commission du budget, et M. le ministre des finances, se prononcent pour la non-prise en considération de cet amendement.

M. LE VICOMTE DE DOUET, auteur d'un amendement, analogue, appuie les observations de M. le vicomte d'Aboville.

L'orateur demande le renvoi à la commission.

L'Assemblée, consultée, n'ordonne pas le renvoi.

M. WALLON demande que l'Assemblée tranche immédiatement la question préjudicielle soulevée par M. Léon Say, de savoir si les nouveaux impôts sont nécessaires.

M. LÉON SAY objecte que ce serait écarter, par la question préalable un amendement qui ne tend pas à supprimer les impôts nouveaux.

M. POUTER-QUERTIER demande que le contre-projet de M. Léon Say soit discuté immédiatement.

D'après un scrutin qui a lieu sur cette question, l'Assemblée ordonne par 354 voix contre 347 la discussion immédiate.

M. LE PRÉSIDENT BUFFET donne lecture d'une lettre du ministre de la guerre portant, au nom du général-gouverneur de Paris, demande en autorisation de poursuites contre M. le député Melvil-Bloncourt inculpé de participation à l'insurrection de la Commune de Paris en 1871.

L'Assemblée décide que les bureaux se réuniront samedi prochain pour nommer la commission chargée de l'examen de la demande du gouverneur de Paris.

La séance est momentanément suspendue, les secrétaires de l'Assemblée procèdent à la vérification du scrutin qui a eu lieu avant l'incident Melvil-Bloncourt.

D'après le résultat véritable définitif du scrutin, l'Assemblée a décidé par 340 voix contre 329 que la discussion du contre-projet de M. Léon Say, aura lieu immédiatement.

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

La séance est levée à 5 h. 40.

La lettre du général Govone.

Voici ce document, déposé, comme nous lecteurs le savent, par le général de La Marmora chez un notaire de Rome ; il est important pour l'histoire, même après les faits accomplis :

Berlin, le 3 juin 1866.

Excellence,

Ayant demandé au comte de Bismark une audience de congé avant de partir pour l'Italie, le président du conseil m'a reçu hier soir, à neuf heures, dans le jardin du ministère d'Etat et m'a entretenu jusqu'à dix heures. J'ai annoncé à Son Excellence l'arrivée imminente du colonel Avel, officier très-distingué de l'armée italienne, destiné par le roi à accompagner l'armée prussienne en cas de guerre.

J'ai ajouté que les événements se faisaient tous les jours plus graves, j'ai dû renoncer à attendre pour présenter moi-même cet officier supérieur.

Le comte de Bismark m'a répondu : « Maintenant, qui mettra le feu aux poudres : la Prusse ou l'Italie ? »

Je demandai au président du conseil s'il connaissait le texte de la réponse faite par l'Autriche à la proposition du Congrès, et si le gouvernement prussien avait pris quelques nouvelles délibérations à la suite d'une pareille réponse, relativement à la conférence, et si lui, comte de Bismark, renouait à se rendre à Paris.

Le président du conseil m'a répondu : « Je crois savoir exactement la réponse autrichienne ; elle exclut toute négociation de nature à changer l'état de puissance des parties ; donc, si l'on ne peut traiter de la cession des duchés de l'Elbe, la conférence reste inutile. Nous attendons, d'ailleurs, pour demain de connaître officiellement le texte autrichien pour décider. »

Nous espérons que la France, en face de cette réponse, en face de l'emprunt forcé dans la Vénétie, en face de dernier acte de l'Autriche qui défère la question des duchés à la Diète et viole le traité de Gastein, reconnaîtra le dessein arrêté de l'Autriche de se

— Oui, dit Hedwige sans changer d'attitude.

— Denieras-tu ce que j'ai avancé en ton nom comme au mien.

Hedwige quitta lentement le piano et fixa sur son père un regard plein d'anxiété.

— Ainsi, tout cela n'est pas un songe? demanda-t-elle.

Le baron se sentait mal à l'aise devant ce regard.

— C'est une réalité, répondit-il assez brusquement. Seulement, vous êtes parfaitement libre de ne prendre aucune part aux promesses aventurées de votre sœur.

— Il faut que le nom de Stonein ne soit pas abaissé, répondit-elle fièrement.

— Je savais bien que tu ne me ferais pas mentir, s'écria Wilhelmine.

— Prenez donc, continua froidement Hedwige. Je souhaite que le sacrifice de notre fortune soit le seul nécessaire.

M. de Stonein crut devoir imiter cette simplicité stoïque en acceptant sans remerciements ce qu'on lui abandonnait sans phrases.

Il se contenta de serrer la main de sa fille aînée, dont l'étreinte glaciale ne lui redonna pas la sensation envolée du baiser de Wilhelmine.

C'est ainsi que les 500,000 francs qui formaient la fortune personnelle des deux sœurs, suspendirent quelque temps la solution terrible et redoutée qu'on avait le complot de baron.

refuser à tout accommodement et ne cherchera pas à prolonger plus longtemps des négociations inutiles et préjudiciables pour nous.

Cette conduite de la France nous serait une preuve de sa loyauté envers nous ; si elle agissait autrement, elle nous donnerait des soupçons sur ses intentions. Pour une seule chose, il n'aurait plu de me rendre à Paris. J'aurais désiré m'aboucher avec l'empereur afin de reconnaître le maximum des concessions qu'il désire de nous pour la France.

Je demandai si en dehors du Rhin il y avait quelque partie du pays où un vote pour l'annexion à la France pût en quelque manière réussir. Le comte de Bismark répondit :

Aucune ; les agents français eux-mêmes qui ont parcouru le pays pour reconnaître les dispositions des populations rapportent tous qu'aucune votation qui ne fut pas fictive ne pourrait réussir.

Personne n'aime son propre gouvernement et la dynastie régnante sur son territoire, mais tous sont et veulent rester Allemands ; de sorte qu'il ne resterait qu'à incorporer la France avec la partie française de la Belgique et de la Suisse.

Je lui répliquai que cela était extrêmement difficile, mais que si l'on pouvait faire valoir la volonté populaire, peut-être pourrait-on mettre en avant quelque autre principe, comme par exemple celui des *coups naturels* ; j'ajoutai aussitôt que je n'entendais pas faire allusion à toute la rive gauche du Rhin, mais n'y a-t-il pas quelque autre ligne géographique qui pourrait convenir à la France ?

A quoi le comte de Bismark répondit : « Si, il y aurait la Moselle. »

Je suis, a-t-il ajouté, moins Allemand que Prussien, et je n'aurais aucune difficulté à la cession à la France de tout le pays compris entre le Rhin et la Moselle ; le Palatinat Oldembourg, une partie du pays prussien, etc. Le Roi cependant, sous l'influence de la Reine, qui n'est pas prussienne, aurait de très-graves scrupules et ne s'y déciderait qu'en un mouvement suprême, lorsqu'il serait sur le point ou de tout perdre ou de tout gagner. De toute manière, pour travailler (sic) l'esprit du Roi en vue d'un arrangement quelconque avec la France, il serait nécessaire de connaître la limite minimum des prétentions de celle-ci, parce que, s'il était question de toute la rive gauche du Rhin, Mayence, Coblenz et Cologne, mieux vaudrait s'entendre avec l'Autriche et renoncer aux duchés et à beaucoup d'autres choses.

Mais, lui dis-je, avec l'Autriche il n'y a pas d'autre accommodement qu'une capitulation, puisque les questions en litige impliquent ses intérêts les plus vitaux et son avenir, ce qui lui interdit toute transaction.

Il est vrai, répliqua le comte de Bismark ; mais l'opinion allemande absoudrait le Roi de cette capitulation si elle était justifiée par la résolution de ne pas céder du territoire allemand à une puissance étrangère.

Puis il ajouta que le Roi n'avait pas abandonné les espérances de paix, que tout dernièrement il avait engagé des négociations secrètes avec l'Autriche pour un arrangement, et ce à l'insu de lui, comte de Bismark.

Il n'aurait pas voulu qu'elles étaient destinées à échouer, dit-il, et ainsi le Roi se sera mieux convaincu qu'il n'est pas possible de s'entendre avec l'Autriche d'une façon convenable, même indépendamment de ma personnalité. En ce moment encore, le duc de Bade (ici je n'ai pas entendu le nom), neveu du Roi, est à Dresde pour traiter de la paix.

A peine surgit la proposition de la conférence de Paris, que le Roi voulait suspendre le départ de la garde de Beulieu, afin de témoigner de son sincère désir de la paix.

Aujourd'hui nous avons dû lutter, moi et beaucoup de généraux, pour décider le roi à faire partir la garde si s'est, irrité et enfin a cédé, et la garde part demain.

Et les corps du Rhin ? demandai-je.

« Ils sont depuis trois jours sur la frontière saxonne », répondit le président du conseil.

Le comte de Bismark revint sur l'argument avec lequel il avait commencé sa conversation, à savoir que, de l'Italie ou de la Prusse, commencerait les hostilités. Il dit qu'il lui serait très difficile à décider le roi à prendre l'offensive ; que le roi se faisait une religion, une superstition de ne pas devoir prendre la responsabilité d'une guerre européenne ; et que cependant le temps se perdait, l'Autriche et les Etats secondaires complétaient leurs armements, et les probabilités du succès diminuaient pour la Prusse. L'intérêt italien était, lui aussi, de cette façon compromis si la victoire restait à l'Autriche.

L'Italie, ajouta-t-il, peut facilement commencer la guerre (*rompers la guerra*), préparer, à cet effet, elle-même une provocation de la part de quelques corps croate achetés (*sedoto*), et elle peut être alors certaine que, le jour après, nous passerions (*sic*) la frontière.

Le répondit que l'Italie était dans une position très délicate, qu'elle avait fait déclarer à Paris, en pleine séance au Corps législatif, qu'elle ne prendrait l'initiative d'aucune attaque, et qu'elle avait, depuis, répété de toutes les manières cette déclaration.

L'Italie devait compter beaucoup avec l'opinion publique française et n'avait pas rendu difficile ou impossible l'action amicale de l'empereur Napoléon en sa faveur, en tournant contre elle l'opinion publique qui guidait l'empereur.

L'Italie avait d'autant plus besoin de montrer à l'Europe sa sagesse et sa modération, que dans quelques parties de l'Europe on commençait moins le véritable état des choses en Italie et l'absolu autorité du gouvernement sur le pays entier, sur l'armée comme sur les volontaires.

Le comte de Bismark insista encore longuement sur ce sujet et ne pria d'en parler à Votre Excellence et au roi pour que, en commençant les hostilités, on évitât de donner lieu à des reproches de la part des

hésitations complètement favorables à nos adversaires, surtout aujourd'hui que tous les Etats secondaires se sont déclarés pour l'Autriche ou sont à la veille de le faire.

Je promis de rapporter ces desirs, sans lui laisser entrevoir aucune espérance qu'ils fussent exaucés, à la suite de quoi il termina en disant que, lorsqu'il aurait décidé le roi à prendre l'offensive, il en donnerait avis par le télégraphe, et par différentes lignes, à Florence.

Quand à l'attitude militaire de l'Autriche, elle était, jusqu'à présent, toute défensive et d'expectative, et ne faisait pas prévoir une agression très-prochaine (*prossimo*).

Tel est le résumé de la dernière conversation que j'ai eue avec le comte de Bismark, et mon impression est qu'il cherchera tous les moyens pour précipiter les choses et arriver promptement aux hostilités.

Ce qui est surtout à remarquer pour le gouvernement de Florence, c'est la déclaration qu'a faite le comte de Bismark des négociations que dans ces derniers jours encore le roi Guillaume a faites pour un arrangement pacifique avec l'Autriche et de celles qui sont encore pendantes.

Celles-ci ou les autres se pourront difficilement, il est vrai (*sic*), mais la seule possibilité, même lointaine, d'un semblable arrangement, doit faire sérieusement réfléchir l'Italie et lui en faire mesurer à l'avance les conséquences incalculables.

Général DE GOVONE.

Le Gantois disait avant-hier que M. le duc Philippe de Wurtemberg, fils de la princesse Marie et cousin germain de M. le comte de Paris et M. le duc de Chartres, avait servi contre la France dans la guerre de 1870.

Notre confrère commet une légère confusion, dit le Journal de Paris :

« Le prince qui a servi contre la France dans la dernière guerre, et qui a puissamment contribué aux succès de la Prusse, est le prince Auguste de Wurtemberg, cousin germain du prince Napoléon. »

Il commandait la garde prussienne, et il a fait toute la campagne en cette qualité.

Tandis que le cousin du prince Napoléon mitrailait nos soldats et bombardait nos villes, le cousin du comte de Paris et du duc de Chartres consacrait son temps et sa fortune à secourir les blessés et les prisonniers français. C'est le seul rôle qu'il ait joué dans les événements de 1870 et de 1871.

Nous ne reprochons pas au prince Napoléon sa parenté avec le commandant de la garde prussienne. Dans les familles royales, il arrive souvent qu'on se trouve obligé de servir dans deux armées opposées. C'est un malheur et personne n'y peut rien.

Mais enfin les faits sont les faits, et puisqu'ils ont été altérés, nous sommes obligés de les rétablir.

BULLETIN INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

Le bilan hebdomadaire de la Banque de France constate les résultats suivants :

Augmentation : sur l'encaisse métallique, 15,403,400 fr. ; sur les comptes particuliers, 3,912,000 fr. — Diminution : sur le portefeuille commercial, 16,989,000 fr. ; sur les bons du Trésor, 40,000,000 fr. ; avances sur ligots et titres, 1,046,000 fr. ; sur la circulation des billets, 30,817,000 fr. ; sur les comptes du Trésor, 16,797,000 fr.

Méthode nouvelle pour le lavage des laines avec utilisation des graisses qui en proviennent. Par P. Fossart.

Cette méthode nouvellement trouvée de lavage industriel des laines tondues en suint, en en recueillant et utilisant les corps gras et les sels, amènera, à un double point de vue, une réforme dans le système actuel, de dégraissage.

Outre une simplification importante des appareils dispendieux en usage actuellement, et une amélioration, pour le filage, de la matière brute produite en mèches, une élévation de 8 à 12 0/0 du produit net, par l'utilisation des graisses et des sels qui se perdraient jusqu'ici dans les eaux de lavage, se trouve garantie à toute bergerie, ou à toute manufacture de dégraisserie.

En général, l'installation actuelle, lavages, essoreuses, séchoirs, etc., sera conservée, avec l'adjonction de quelques récipients peu coûteux, nécessaires pour recueillir les graisses, tandis que les pressoirs et autres engins très coûteux et demandant beaucoup de force, sont supprimés.

L'extraction des corps gras, en dehors du combustible, dont il faut un peu plus que par les procédés actuels, n'exige l'emploi d'aucun moyen chimique ou autre pouvant mettre en question l'économie du procédé, et dans l'opération du dégraissage et du lavage il n'est fait usage que des quantités ordinaires des ingrédients employés actuellement dans les filatures pour le blanchissage des laines. Le manufacturier reste maître d'amener la laine à tel degré de pureté qu'il juge à propos, et peut établir, sur des calculs précis, les quantités de sels, graisses ou savons à en extraire.

Deux échantillons de 10 livres chaque de mérinos fin, traités séparément par l'inventeur, ont donné les résultats suivants : l'un (provenant de la manufacture de lavage à Posca) a été traité pour la production du savon mou, et 19 livres de laine en suint produisirent 24 0/0 de laine lavée marchande, et 10 1/2 livres de savon pur, comme qualité, soutenu la comparaison avec l'importe quel autre savon.

Voici les résultats de l'analyse chimique des autres échantillons de mérinos fin (provenant de chez M. Harmuth, manufacturier à Sagan) traités pour le sel, la graisse et le savon, tels que M. le docteur Zimeck, essayeur juré du tribunal et du commerce, les a établis :

Berlin, 3 janvier 1874.

M. Fossart, à Tharandt.

N° 1. — (Goudronneux.)
Corps gras, 0/0 14 86
Corps organiques, 25.43 (dont 0.56 d'azote.)

N° 2. — (Pâteux.)
Corps gras, 0/0 13.13
— organiques, 8.34
— inorganiques, 30.77
Humidité, 47.27

N° 3. — (Savonneux.)
Corps gras, 0/0 15.40
— organiques, 6.41
— inorganiques, 55.26
Humidité, 22.59

L'essai sur juré.
Dr ZIMECK.

La laine lavée marchande provenant de ces 10 dernières livres de laine en suint fut renvoyée avec les résidus recueillis, à M. Harmuth, et donna les résultats suivants : laine lavée marchande, 26 0/0 plus ; n° 1 (résidu goudronneux), 2 1/2 livres ; n° 2 (résidu pâteux), 5 1/2 livres ; n° 3 (résidu savonneux), 2 1/2 livres ; donnant par conséquent un excédant de poids de 3 livres sur la matière brute, ce qui s'explique par la quantité d'eau que l'analyse ci-dessus a révélée dans les résidus.

Ainsi qu'il a été remarqué plus haut, c'est au calcul industriel à décider quel sera le meilleur parti à tirer des produits contenus dans les résidus.

En moyenne, un quintal de laine en suint (de la qualité indiquée et par le procédé en question) donnerait 24 à 26 0/0 de laine lavée marchande, plus 14 70 0/0 de graisses de suint, plus 12 50 de corps organiques et 41 80 de corps inorganiques.

Comme le quintal de graisse vaut 12 th., il est clair que, à ce seul point de vue, le procédé se justifierait, vu l'économie du travail : une manufacture de lavage traitant 50 quintaux de laine brute en tirerait un rendement journalier de 6 quintaux de graisse, valant brut 81 th. ; le prix de revient étant seulement de 75 th. (1 1/2 th. de main-d'œuvre par quintal de laine).

P. FOSSART, A Tharandt, près Dresde.

ÉTRANGER

ALLEMAGNE. — On écrit de Berlin à l'Union :

Il est évident, pour moi, qu'on a ici des vues arrêtées, et qu'en soulevant tous les jours de nouvelles questions, on cherche des prétextes, et en même temps on veut habituer l'Allemagne et l'Europe à la pensée d'une nouvelle guerre. Je n'ai pas à apprécier l'attitude du gouvernement français vis-à-vis d'exigences qui sont de véritables *quell'es d'Allemand*, peut-être un peu plus de dignité eut été même plus habile et plus politique.

Quoi qu'il en soit, si la Providence n'intervient pas par quelque événement qui dérange les nouvelles combinaisons, je ne crois pas qu'il se passe beaucoup de temps sans qu'elles éclatent.

Je ne sais quelles sont les ressources militaires qu'a pu préparer la France en vue de cette éventualité ; ce que je sais, c'est que la Prusse n'a jamais été aussi fortement armée. Depuis déjà deux ans, les plans de feld-marschal de Moltke sont terminés, avec cette perfection qui caractérise tous les travaux de l'état-major allemand et surtout les plans du grand stratège prussien. Les caisses de l'Etat sont pleines, tout le matériel de l'armée est renouvelé ou perfectionné. J'entends, il y a quelques jours, un jeune officier répondant à sa mère, qui lui manifestait ses inquiétudes au sujet de cette nouvelle guerre : « Comment n'aurions-nous pas confiance, nous avons la supériorité du nombre, de l'instruction... » Il n'osait pas ajouter : du courage. — « Hélas ! mon fils, lui disait sa mère, rappelle-toi que Dieu est le Seigneur des armées, et qu'aucun événement n'est dans la main de sa providence comme le succès d'une bataille. »

J'entendais aussi un vieux diplomate faisant observer que la France, dans une nouvelle guerre, serait probablement aussi isolée qu'en 1870 ; elle ne peut pas, disait-il, compter sur l'Italie ; elle ne peut pas compter non plus sur la neutralité bienveillante de la Suisse, qui a emboîté le pas derrière l'Allemagne pour tout ce qui tient aux projets religieux et politiques du chancelier, et il ajoutait : « Sans l'armée de Don Carlos en Espagne, et le ministère conservateur de Belgique, le cercle dans lequel la Prusse cherche à enfermer la France serait complet. »

Il faut espérer que le gouvernement français comprendra tout l'intérêt qu'il a d'empêcher que la Prusse ne puisse le mettre dans la nécessité d'entretenir une armée pour défendre la frontière des Pyrénées, ce qui arriverait infailliblement si le chancelier pouvait réaliser ses projets sur l'Espagne.

Il faut espérer aussi que le gouvernement français ne continuera pas les errements de M. Thiers, qui croyait servir la France en faisant opposition au ministère conservateur de Bruxelles. L'alliance intime du parti libéral en Belgique avec le prince de Bismark est un fait bien connu. Aussi, aux prochaines élections qui doivent avoir lieu au mois de mai, ce ne sera pas seulement une bataille qui se livrera pour l'indépendance de la Belgique et des droits de l'Eglise, ce sera aussi une bataille dont le résultat doit assurer à la France une frontière bienveillante ou hostile.

Je crains beaucoup que le gouvernement français ne comprenne pas assez toute l'importance qu'a pour nous la bataille électorale qui se livre en Angleterre. La France a tout intérêt aux succès des Tories, qui ont davantage les traditions de la grande politique ; ils ne nous auraient point, par suite, aussi complètement abandonnés que le ministère Gladstone en 1870, et ne se résoudraient pas aussi facilement au rôle de simples spectateurs, si la France était menacée une seconde fois d'être écrasée.

Je crois aussi que l'on se fait des illusions au sujet des difficultés intérieures, en présence desquelles se trouve le chancelier ; ces difficultés mêmes peuvent contribuer à lui donner l'envie de tenter les aventures.

Le *Daily News* publie la dépêche suivante, que nous reproduisons sous toutes réserves :

Berlin, mardi

Les bruits les plus alarmants circulent au sujet de la complication entre l'Allemagne, le Prusse et l'Italie, le 27 juillet 1870.

public est très-surexcité. On a appris aujourd'hui qu'un conseil secret, composé des commandants de corps et des principaux généraux, avait été tenu ici dernièrement, et ce fait, ajouté à la prétendue circulaire du prince de Bismark, semblait de nature à justifier les plus graves appréhensions.

Il ne faut pas attacher trop d'importance à tout cela. L'authenticité de la circulaire en question n'est pas encore démontrée, et la réunion des généraux se rapportait sans doute à la nouvelle loi militaire qui doit être présentée au Reichstag. Beaucoup de personnes bien informées pensent que le chancelier entretient habilement l'excitation pour faciliter le vote de sa loi sur l'armée.

Il n'en est pas moins constant que la population de Berlin a commencé à faire ses calculs et à supputer le temps qu'il faudrait à la France pour rétablir ses forces et se faire des alliés afin de recommencer la guerre, et on peut regarder comme certain que la circulaire dont il est question ne fait qu'exprimer le sentiment de la masse de ce pays.

Eu égard des déclarations du duc Decazes, on n'a pas confiance dans les intentions pacifiques de la France. S'il devenait nécessaire ou seulement à propos (*expédient*) d'intervenir à quelque jour prochain, l'Allemagne n'hésiterait pas un instant.

La bonne foi du roi d'Italie n'est pas en question, mais on sent qu'il y a dans son ministère un élément hostile à l'Allemagne, ou qui jouera tout au moins le jeu double de 1866.

Quoi qu'il en soit, tous ces bruits d'embaras immédiats doivent être le fait ou de débris de nouvelles à sensation, ou de personnes habiles qui ont charge de soutenir la nouvelle loi du chancelier sur la réorganisation de l'armée.

BELGIQUE. — L'*Echo de Bruxelles* apprend que la princesse Louise-Marie-Amélie, fille aînée du roi Léopold, sera prochainement fiancée à un prince de la maison d'Autriche.

Un détachement de gendarmerie s'est rendu mardi au soir à Flémalle près de Liège, à l'occasion d'un commencement de grève qui venait d'éclater dans une houillère. La présence des agents de la force publique a assuré le maintien de l'ordre et les instigateurs de la grève se sont abstenus d'empêcher les ouvriers qui ne sont pas partisans du chômage de descendre dans les travaux.

Les troupes de la garnison de Liège, cavalerie et infanterie, avaient été prévenues et se tenaient la nuit dernière prêtes à partir au premier signal pour aller s'occuper de la gendarmerie.

Il règne actuellement quelque agitation dans plusieurs grands centres industriels ; elle a été provoquée tant par une diminution qui doit être apportée, dit-on, dans le salaire des ouvriers houilleurs que par le tirage au sort de la milice qui est chaque année l'occasion, pour quelques agitateurs, de chercher à ébranler les classes laborieuses, en fulminant contre l'injustice de la loterie militaire.

On a tout lieu de croire que le mouvement de résistance qui s'est produit dans la houillère de Flémalle aura pris fin dès aujourd'hui.

On nous assure que les escadrons des guides sont partis ce matin pour Flémalle.

(Meuse.)

ROUBAIX - TOURCOING ET LE NORD DE LA FRANCE

Il est question d'une nouvelle route qui partirait directement du Mont-A-Leux, à l'axe de la route de Roubaix, pour se diriger sur Courtrai. Si ce projet se réalisait, la distance entre notre ville et Courtrai serait notablement diminuée.

On nous prie de reproduire la circulaire suivante qui a été distribuée à Croix et aux environs :

Monsieur,

Il est inutile d'appeler, dans l'intérêt de la commune de Croix et des localités environnantes, votre attention sur une enquête de commodo et incommodo, ouverte aux maires d'Annapes, de Bondons, Fiers, Forest, Hem, Lannoy, Lys-lez-Lannoy, Marquain, Marquette, Mouvaux, Roubaix, Sully, Tourcoing, Wasquehal et Wattrelos, à l'occasion de la demande faite par une société anonyme à l'effet d'établir une usine destinée à la fabrication de produits chimiques et notamment de l'acide sulfurique.

Cet établissement étant aussi dangereux pour la salubrité, pour les bestiaux qui sont compromis jusque dans leurs étables, qu'incommode pour toutes les propriétés qui l'avoisinent dans un rayon étendu, vous êtes invités à déposer, dans le délai voulu, vos observations aux maires ci-dessus dénommés, afin d'obtenir de l'autorité supérieure une mesure qui force cet établissement à se porter sur un point éloigné où il ne pourra causer aucun dommage sérieux aux propriétés ni aucune sorte de danger pour la santé publique.

Il y a, dans cette affaire, un intérêt général qui ne pourra manquer de vous frapper et qui vous déterminera facilement à sacrifier quelques intérêts particuliers.

L'enquête aura lieu à dater du 1^{er} février et jours suivants.

Des habitants de Croix.

Contrairement à la jurisprudence qui a été appliquée, dans le département du Nord, au *Phare* et au *Progrès*, dans la Haute-Garonne, à la *Dépêche* de Toulouse, dans la Marne, à l'*Indépendant rémois*, la Cour de cassation vient de juger souverainement que le transport d'un journal au domicile de ses abonnés ne constitue pas un fait de colportage et ne tombe pas sous l'application de la loi du 27 juillet 1849.